

UFF GLOBAL OBLIGATIONS

FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP) DE DROIT FRANCAIS

RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 30 septembre 2024

Myria Asset
Management

MYRIA ASSET MANAGEMENT

Siège social : 70, avenue de l'Europe 92270 BOIS-COLOMBES
Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000 € - RCS Paris 804 047 421
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| Acteurs | 3 |
| Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion... 4 | 4 |
| Autres informations..... | 16 |
| Rapport d'activité de l'OPCVM maître « GLOBAL OBLIGATIONS » | 17 |
| Rapport certifié du commissaire aux comptes | 18 |

- **Comptes annuels**

- Bilan Actif
- Bilan Passif
- Hors-Bilan
- Compte de Résultat

- **Annexes aux comptes annuels**

- Règles et méthodes comptables
- Evolution de l'actif net
- Compléments d'information

- **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels au 30 septembre 2024**

Acteurs

Société de gestion : MYRIA ASSET MANAGEMENT

Société par Actions Simplifiée à Conseil de surveillance au capital de 1 500 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 804 047 421
Société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 octobre 2014 sous le numéro GP-14000039
Siège social : 70, avenue de l'Europe 92270 BOIS-COLOMBES - France

Dépositaire : CACEIS Bank

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 1 280 677 691,03 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 024 722
Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
Siège social : 89-91 rue Gabrielle Péri 92120 Montrouge - FRANCE
Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX - FRANCE

Gestionnaire Comptable par délégation de la Société de gestion : CACEIS Fund Administration

Société Anonyme au capital de 5 800 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 929 481
Siège social : 89-91 rue Gabrielle Péri 92120 Montrouge - FRANCE
Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX - FRANCE

Commissaire aux comptes : Pricewaterhousecoopers Audit, représenté par Frédéric Monsieur SELLAM

63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine cedex - FRANCE

Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion

FORME JURIDIQUE : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit Français

FONDS MULTI-PARTS : Oui

CODE ISIN :

Part A : FR0012880169

Part N : FR001400OYH5

FONDS NOURRICIER : Oui

CLASSIFICATION : Obligations et autres titres de créance internationaux

AFFECTATION DES RÉSULTATS : Capitalisation

OBJECTIF DE GESTION

Le FCP est un OPCVM nourricier investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en parts de l'OPCVM maître « GLOBAL OBLIGATIONS M ». Le reste sera investi en liquidités. L'objectif de gestion est identique à celui de l'OPCVM maître c'est-à-dire de « réaliser, sur la période de placement recommandée, une performance annuelle égale ou supérieure à l'ESTER + 2,085% net de frais ».

Sa performance pourra être inférieure à celle du maître du fait de ses frais de gestion propres.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Compte tenu de l'univers d'investissement très large du FCP Maître « GLOBAL OBLIGATIONS M » de la stratégie d'investissement et donc de sa volatilité potentielle, l'ESTER + 2,085% qui est l'objectif de performance, ne peut pas être considéré comme un indicateur de référence.

L'indice ESTER (Euro Short Term Rate), correspondant à la moyenne des taux au jour le jour de la zone Euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et représente le taux sans risque de la zone Euro.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Le FCP qui est un OPCVM nourricier sera investi en totalité dans l'OPCVM maître « GLOBAL OBLIGATIONS M » présenté ci-dessous et, à titre accessoire, en liquidités.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Le Fonds est en permanence exposé à des titres de taux libellés en toutes devises.

L'exposition au risque action n'excède pas 10 % de l'actif net.

La politique de gestion du Fonds est basée sur une gestion discrétionnaire dynamique et flexible.

Les zones d'intervention sont, en fonction des opportunités, les marchés européens et internationaux.

Le Fonds investit ses actifs principalement en :

- obligations libellées en toutes devises, quelle que soit leur notation ;*
- instruments du marché monétaire libellés en toutes devises ;*

- produits "fixed income" et dérivés de devises libellé en toutes devises tels que CDS, futures, swaps et options.

Le Fonds peut ainsi être exposé directement jusqu'à 100% maximum de son actif net en produits de taux avec les limites suivantes :

- 100% de son actif net en valeurs « Investment Grade » ;
- 100% de son actif net en valeurs non-investment grade ou spéculatives (dites « High Yield ») ;
- 30% de son actif net en obligations des pays émergents ;
- 30% de son actif net en obligations hybrides non financières ;
- 30% de son actif net en obligations hybrides financières et/ou obligations contingentes convertibles (dites « CoCos » ou « Additional Tier 1 »).

Le Fonds pourra avoir une exposition totale de 100% de son actif net en valeurs non-investment grade ou spéculatives (dites « High Yield ») dont 30% maximum de son actif net via les indices CDS High Yield.

La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt globale du Fonds sera comprise entre -2 et 6.

Le Fonds pourra s'exposer au risque de change dans la limite de 30% de l'actif net.

| | |
|---|---|
| <i>Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le Fonds est géré</i> | <i>Entre -2 et 6</i> |
| <i>Devises de libellé des titres dans lesquels le Fonds est investi et fourchettes d'exposition</i> | <i>Toutes devises</i> |
| <i>Niveau de risque de change supporté</i> | <i>Exposition au risque de change dans la limite de 30% de l'actif net du Fonds</i> |
| <i>Zone géographique des émetteurs ou des garants des titres auxquels le Fonds est exposé et fourchettes d'exposition</i> | <i>Toutes zones géographiques</i> |
| <i>Fourchette de sensibilité aux spreads de crédit</i> | <i>Entre -2 et 6</i> |

PROFIL DE RISQUE DU FCP

Le profil de risque du FCP est identique au profil de risque de l'OPCVM maître « GLOBAL OBLIGATIONS M ».

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques principaux pour le porteur sont les suivants :

➤ **Risque lié à la gestion discrétionnaire**

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés. Il existe un risque que le Fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

➤ **Risque de perte en capital**

Le Fonds ne comporte aucune garantie ni protection, le capital initialement investi peut ne pas être restitué.

➤ **Risque de taux d'intérêt**

En raison de sa composition, le Fonds peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent. L'investisseur en obligations ou autres titres à revenu fixe peut enregistrer des performances négatives suite à des fluctuations du niveau des taux d'intérêt.

➤ **Risque de crédit**

Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc sur la valeur liquidative du Fonds. Le risque de crédit se produit

également quand l'émetteur d'un emprunt obligataire peut ne pas être en mesure de rembourser son emprunt et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu.

- **Risque lié à l'investissement en titres spéculatifs dits de « Haut rendement » (High Yield »)**
Il s'agit du risque de crédit s'appliquant aux titres dits « Spéculatifs » qui présentent des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie « Investment Grade ». Ils offrent en compensation des niveaux de rendement plus élevés mais peuvent, en cas de dégradation de la notation, diminuer significativement la valeur liquidative du Fonds.
- **Risque lié à l'investissement sur les pays émergents**
L'attention des investisseurs est attirée sur les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. Les mouvements de baisse sur ces marchés peuvent donc entraîner une baisse de la valeur liquidative plus rapide et plus forte.
- **Risque de contrepartie**
Risque de défaillance d'une contrepartie (établissement bancaire notamment) la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque lié à l'utilisation de produits dérivés**
Le Fonds est exposé au risque lié à l'utilisation de produits dérivés, notamment en raison de la possibilité pour le Fonds de se couvrir ou de s'exposer aux différents marchés par le biais de contrats à terme. L'utilisation des instruments dérivés peut en conséquence augmenter ou réduire la sensibilité du Fonds aux mouvements de marché que ceux-ci soient à la baisse ou à la hausse.
- **Risque lié à la sur-exposition**
Le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme (dérivés) afin de générer une sur-exposition et ainsi porter l'exposition du Fonds au-delà de l'actif net. Cette surexposition peut amplifier les mouvements intervenant à la hausse ou à la baisse et ainsi entraîner un risque plus élevé pour les investisseurs.
- **Risque lié aux obligations subordonnées ou obligations contingentes convertibles dites « Cocos »**
L'utilisation des obligations subordonnées et notamment les obligations dites Additional Tier 1 expose le Fonds aux risques suivants :
 - *de déclenchement des clauses contingentes : si un seuil de capital est franchi, ces obligations sont soit échangées contre des actions soit subissent une réduction du capital potentiellement à 0 ;*
 - *d'annulation du coupon : les paiements des coupons sur ce type d'instruments sont entièrement discrétionnaires et peuvent être annulés par l'émetteur à tout moment, pour une raison quelconque, et sans contraintes de temps ;*
 - *de structure du capital : contrairement à la hiérarchie classique du capital, les investisseurs sur ce type d'instruments peuvent subir une perte de capital. En effet, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires ;*
 - *de l'appel à prorogation : ces instruments sont émis comme des instruments perpétuels, callable à des niveaux prédéterminés seulement avec l'approbation de l'autorité compétente ;*
 - *d'évaluation / rendement : le rendement attractif de ces titres peut être considéré comme une prime de complexité.**La réalisation de l'un de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du Fonds.*
- **Risque de change**

Le Fonds a la possibilité d'investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro. Ces valeurs peuvent baisser si les taux de change varient, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds. De plus, le Fonds peut prendre des positions directionnelles sur des devises autres que la devise principale du fonds. L'évolution dans le sens inverse de la position prise sur ces devises peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du Fonds.

➤ **Risque actions**

Votre placement peut être exposé à hauteur de 10% maximum sur le marché des actions. La baisse des marchés actions peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du Fonds.

➤ **Risque de liquidité**

Ce risque correspond à la difficulté potentielle de céder des actifs faute d'une profondeur suffisante du marché. Il peut se matérialiser en cas de forte augmentation de l'aversion pour le risque, ou en cas de désorganisation des marchés.

➤ **Risques en matière de durabilité**

Un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

L'évaluation des risques de durabilité est complexe et nécessite des jugements subjectifs, qui peuvent se fonder sur des données susceptibles d'être difficiles à obtenir et/ou incomplètes, estimées, obsolètes, ou matériellement inexactes. En conséquence, il n'existe aucune garantie que l'évaluation de l'équipe de gestion détermine correctement l'impact des risques de durabilité sur les investissements du Fonds, ni que le processus d'investissement mis en place réussisse à éliminer ces risques en tout ou partie, même lorsque ces risques ont été identifiés.

➤ **Risques liés aux investissements en Chine**

Le Fonds pourra investir sur le marché obligataire interbancaire China Interbank Bond Market ("CIBM") principalement via Bond Connect. Bond Connect (northbound trading of Bond Connect) est une initiative

de juillet 2017 afin d'ouvrir une passerelle pour le CIBM entre Hong Kong et la Chine mise en oeuvre par le China Foreign Exchange Trade System & National Interbank Funding Centre ("CFETS"), China Central Depository & Clearing Co., Ltd, Shanghai Clearing House, et le Hong Kong Exchanges and Clearing Limited and Central Moneymarkets Unit.

Bond Connect est régulé par les autorités chinoises. Afin de pouvoir utiliser le Northbound Trading Link, les investisseurs étrangers éligibles doivent désigner un CFETS ou une autre institution reconnue par le People's Bank of China ("PBOC") comme agent local afin de s'enregistrer avec le PBOC.

Selon la réglementation applicable en Chine, un dépositaire offshore reconnu par le Hong Kong Monetary Authority (actuellement, le Central Moneymarkets Unit) doit ouvrir un compte omnibus avec un teneur de comptes conservateur onshore reconnu par le PBOC (actuellement, le China Securities Depository & Clearing Co., Ltd and Interbank Clearing Company Limited). Toutes les obligations négociées par les investisseurs étrangers éligibles sont enregistrées au nom du Central Moneymarkets Unit pour leur compte.

➤ **Risque politique et social**

Les investissements en Chine seront sensibles à toute évolution d'ordre politique, social ou diplomatique susceptible de survenir en Chine ou en relation avec la Chine. Les investisseurs sont priés de noter que toute modification d'ordre politique en Chine est susceptible de défavorablement affecter les marchés des titres en Chine ainsi que la performance du Fonds.

➤ **Risque économique**

L'économie de la Chine diffère de celles de la plupart des pays développés à de nombreux égards, y compris l'implication de son gouvernement au sein de l'économie nationale, le niveau de développement, le taux de croissance et le contrôle des changes. Le cadre réglementaire et juridique des marchés des capitaux et des sociétés en Chine est moins évolué que celui des pays développés.

L'économie chinoise a connu une croissance rapide au cours des dernières années. Toutefois, la pérennité de cette croissance ne peut être assurée et il se peut que la croissance ne se répartisse pas de manière égale entre les divers secteurs de l'économie chinoise. L'ensemble de ces éléments peut avoir un impact négatif sur la performance du Fonds.

➤ **Risque légal et réglementaire**

Le système juridique de Chine se fonde sur des lois et règlements écrits. Toutefois, nombre de ces lois et règlements sont encore expérimentaux et la force exécutoire de ces lois et règlements demeure incertaine.

Notamment, les règlements régissant le contrôle des changes en Chine sont relativement nouveaux et leur application est soumise à caution. Ces règlements confèrent également aux autorités chinoises à la CSRC et au SAFE toute discrétion dans leur interprétation respective des règlements, ce qui pourrait donner lieu à des incertitudes accrues dans leur application.

➤ **Risque de quota Bond Connect**

Conformément à la réglementation en vigueur en Chine, les investisseurs étrangers éligibles sont autorisés à investir dans les obligations du CIBM par le biais du Northbound Trading Link.

A la date du présent prospectus, il n'existe aucun quota d'investissement pour Northbound Trading Link.

➤ **Risque de suspension**

Les autorités chinoises se réservent le droit de suspendre les négociations si cela s'avère nécessaire pour garantir un marché juste et équitable et gérer les risques avec prudence, ce qui est susceptible d'affecter la capacité du Fonds à accéder au marché de Chine continentale.

➤ **Risques sous-dépositaire et courtier locaux**

Des courtiers chinois exécuteront les transactions pour le compte du Fonds sur le marché local. Si, pour une raison quelconque, il devient difficile pour le Fonds de recourir aux services d'un courtier donné, il existe un risque d'impact sur ses activités et sa valeur liquidative. Le Fonds peut par ailleurs subir des pertes liées à des actions ou omissions pendant l'exécution ou le règlement d'une transaction ou le transfert de l'ensemble des fonds ou titres par l'un de ses représentants. Sous réserve de la législation et de la réglementation chinoises, la Banque Dépositaire prend, le cas échéant, toutes dispositions utiles pour garantir que le sous-dépositaire local a mis en place les procédures nécessaires à une conservation dans les règles des actifs du Fonds.

➤ **Risque et restrictions de change**

Si le Fonds est amené à traiter en devises CNY, les investisseurs doivent noter que CNY n'est pas encore librement convertible et la conversion fait l'objet de restrictions de change imposées par les autorités chinoises. Ces restrictions sont susceptibles de nuire au rapatriement des fonds ou des actifs, limitant la capacité du Fonds à satisfaire aux demandes de rachat. Les conditions de rapatriement peuvent être modifiées de manière unilatérale par les autorités chinoises.

➤ **Risques fiscaux**

Les investisseurs doivent donc savoir que le Fonds sera tenu d'effectuer le(s) paiement(s) nécessaire(s) pour s'acquitter de ses obligations fiscales, ce qui peut nuire à sa valeur liquidative. En cas de liquidation ou de disparition du Fonds avant que les autorités fiscales n'aient clarifié leur position, la provision peut être maintenue ou cédée à la Société de Gestion au nom du Fonds dans l'attente de la décision des autorités chinoises.

Les autorités fiscales chinoises ne donnent aucune indication écrite spécifique sur le traitement de l'impôt sur le revenu et autres catégories d'impôts à payer en rapport avec les opérations sur le CIBM effectuées par des investisseurs institutionnels étrangers éligibles via Bond Connect. Il est possible que les autorités fiscales compétentes clarifient à l'avenir la situation fiscale et imposent un impôt sur le revenu ou une retenue à la source sur les gains réalisés sur des titres à revenu fixe négociés sur Bond Connect. Compte tenu de ce qui précède, le Fonds peut retenir certains montants en prévision de la retenue à la source en Chine sur les plus-values du Fonds pendant une période déterminée ou indéfiniment.

La Société de gestion est d'avis qu'une réserve peut être justifiée et peut constituer une telle réserve pour les fonds concernés (« Réserve »). Cette Réserve est destinée à couvrir les passifs d'impôts indirects ou directs en Chine pouvant découler de gains réalisés sur des investissements indirects ou directs en titres à revenu fixe chinois négociés sur Bond Connect.

Après clarification par les autorités fiscales chinoises de la possible taxe imposable au profit du Fonds, tout ou partie de la réserve peut être restituée ou conservée par ce dernier. Si la clarification des autorités fiscales chinoises aboutit à un résultat défavorable pour le Fonds, rien ne garantit que la réserve ou les montants retenus (les "montants retenus") seront suffisants pour couvrir ces engagements fiscaux chinois directs ou indirects. Si les montants retenus ou la réserve sont insuffisants pour satisfaire les obligations fiscales indirectes ou directes en Chine, le Fonds peut être tenu d'effectuer un paiement supplémentaire pour satisfaire ces obligations fiscales. Les investisseurs doivent noter que, lorsque et quand les autorités fiscales chinoises clarifieront la situation, le traitement et les implications de la fiscalité, ces implications peuvent avoir un effet rétrospectif, de sorte que la valeur liquidative du Fonds peut être inférieure ou supérieure à celle calculée à l'époque. En outre, avant que les documents d'orientation ne soient publiés et qu'ils soient bien établis dans la pratique administrative des autorités fiscales chinoises, les pratiques relatives aux investissements peuvent différer des pratiques appliquées ou être appliquées de manière incompatible avec celles appliquées aux investissements décrits. À cet égard, les investisseurs qui ont racheté leurs parts du Fonds avant qu'un crédit soit alloué au Fonds à la suite de l'éclaircissement des autorités fiscales chinoises sur la situation fiscale, ne pourront prétendre à aucun droit ni réclamer le montant ainsi crédité. Si le Fonds est dissout ou cesse d'exister avant que les autorités fiscales chinoises fournissent des éclaircissements, la réserve peut être conservée par ou transférée à la Société de Gestion pour le compte du Fonds. Dans cette situation, les investisseurs n'auront aucun droit sur ce montant.

➤ **Risques liés au CIBM**

La volatilité des marchés et le manque potentiel de liquidité en raison du faible volume des opérations sur certains titres de créance sur le CIBM peuvent entraîner une fluctuation importante des prix de certains titres de créance négociés sur ce marché. Le Fonds qui investit sur ce marché est donc soumis aux risques de liquidité et de volatilité. Les écarts entre l'offre et la demande des cours de ces titres peuvent être importants et le Fonds peut donc encourir des coûts de négociation et de réalisation importants, voire même subir des pertes lors de la vente de tels investissements. Dans la mesure où le Fonds effectue des transactions dans le CIBM, le Fonds peut également être exposé aux risques liés aux procédures de règlement et à la défaillance des contreparties. La contrepartie qui a conclu une transaction avec le Fonds peut manquer à son obligation de régler la transaction par la livraison du titre concerné ou par un paiement en contrepartie d'une valeur. Pour les investissements via Bond Connect, les dépôts des dossiers y relatifs, l'enregistrement auprès de la Banque populaire de Chine et l'ouverture de compte doivent être effectués via un agent de règlement onshore, un agent de conservation offshore, un agent d'enregistrement ou d'autres tiers (selon le cas). En tant que tel, le Fonds est soumis aux risques de défaillance ou d'erreurs de la part de ces tiers. Investir sur le CIBM via Bond Connect est également soumis à des risques réglementaires. Les règles et réglementations applicables à ces régimes sont sujettes à modification, ce qui peut avoir un effet rétrospectif potentiel. Si les autorités chinoises concernées suspendent l'ouverture de comptes ou la négociation sur le CIBM, la capacité du Fonds à investir

dans le CIBM en souffrira. Dans ce cas, la capacité du Fonds à atteindre son objectif d'investissement en souffrira également. "

GARANTIE OU PROTECTION

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

COMPOSITION DE L'ACTIF DU FCP MAÎTRE « GLOBAL OBLIGATIONS M »

➤ Les actifs hors dérivés intégrés

Actions et titres donnant accès au capital

Le Fonds ne pourra détenir, de manière temporaire, des actions qu'issues de conversion des obligations contingentes convertibles, dans la limite de 10% de son actif net.

Obligations, titres de créances et instruments du marché monétaire

Le Fonds investit son actif net principalement en obligations, de tout type, y compris celles à taux fixe, à taux variable, indexées, hybrides et autres, de toute notation ou non notés, y compris en obligations de pays émergents, perpétuelles ou subordonnées, libellées en toutes devises, et en instruments du marché monétaire libellés en toutes devises, du secteur privé ou public négociés sur les marchés de la zone euro et internationaux.

Le Fonds peut être exposé jusqu'à 100% de son actif net en valeurs non-investment grade ou spéculatives (dites "High Yield").

Le Fonds peut investir jusqu'à 30% de son actif net en obligations hybrides financières et/ou obligations contingentes convertibles (dites « CoCos »). Ces titres présentent un rendement souvent supérieur (en contrepartie d'un risque supérieur) à des obligations classiques de par leur structuration spécifique et la place qu'ils occupent dans la structure du capital de l'émetteur (dette subordonnée). De plus, ces titres sont assortis d'un mécanisme de sauvegarde qui peut les transformer en actions ordinaires en cas d'événement déclencheur menaçant la solvabilité de la banque émettrice. En cas de conversion en actions, leur présence au sein du portefeuille ne pourra excéder deux mois.

Au sein de son univers d'investissement, le gestionnaire du Fonds investira dans des titres de créance sur la base de ses propres analyses de crédit qui tiennent compte des indicateurs macroéconomiques, de la qualité des émetteurs, de la taille des émissions, de la liquidité, de la maturité et de la notation des titres ainsi que du risque de défaillance des émetteurs. Il est rappelé que le gestionnaire ne recourt pas mécaniquement à des notations de crédit émises par une agence de notation pour évaluer la qualité de crédit des actifs du Fonds.

Parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou Fonds d'investissement de droit étranger

Afin d'atteindre son objectif de gestion ou de gérer sa trésorerie, le Fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif en titres d'OPCVM français ou européens ou en FIA et fonds d'investissement respectant les 4 critères définis par l'article R.214-13 du Code monétaire et financier, de toutes classifications.

Le Fonds peut investir en UCITS ETF à hauteur de 10% de son actif net.

Ces OPCVM et FIA peuvent être gérés par UBP AM France ou d'autres entités de gestion.

Lorsque le Fonds investit dans les parts d'OPCVM ou FIA ou fonds d'investissement éligibles gérés directement ou indirectement par UBP AM FranceI ou par une société à laquelle elle est liée dans le cadre d'une communauté de gestion ou de contrôle ou par une participation directe ou indirecte de plus de 10% du capital ou des voix, aucune commission de souscription ou de rachat ne pourra être mise à la charge du Fonds pour l'investissement dans ces OPCVM ou FIA ou fonds d'investissement éligibles, à l'exception des commissions acquises à l'OPCVM ou FIA ou fonds d'investissement éligible.

En ce qui concerne les investissements du Fonds dans un OPCVM ou FIA ou fonds d'investissement éligible liés à UBP AM FranceI comme décrit ci-dessus, il n'y aura pas de duplication des

commissions de gestion financière de UBP AM FranceI et des OPCVM ou FIA ou fonds d'investissement éligibles concernés. A ce titre, le gestionnaire investira dans des parts/actions d'OPCVM ou FIA ou fonds d'investissement éligible du Groupe ne supportant pas de frais de gestion financière. A défaut, les actifs investis dans des OPCVM et/ou FIA ou fonds d'investissement éligibles du Groupe seront déduits de l'assiette des frais de gestion prélevés par la société de gestion.

Marchés et Bourses de valeurs

Il est rappelé que le Fonds peut investir sur tout titre financier éligible ou instrument du marché monétaire admis à la négociation d'un marché réglementé ou autre marché réglementé situé dans un Etat de l'Union Européenne ou Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen, ou encore admis à la cote officielle d'une bourse de valeur d'un pays tiers à l'Union Européenne ou à l'Espace Economique Européen, ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers dans les conditions prévues à l'article R.214-11 du Code Monétaire et Financier.

A ce titre la société de gestion n'exclut aucun marché ou bourse de valeurs dans les zones Europe, Moyen-Orient, Afrique, Amérique, Asie, Pacifique. Les titres en portefeuille peuvent donc être émis sous tout droit, incluant les titres émis sous la réglementation dite REG S ou 144A (définis au US Securities Act de 1933), dans le respect de la stratégie d'investissement du fonds ci-dessus.

➤ **Les instruments dérivés**

Le Fonds peut intervenir sur des contrats financiers à terme (négociés sur des marchés réglementés et organisés français et étrangers et/ou de gré à gré) dans la limite de 400% du levier brut, calculé comme la somme des valeurs nominales des dérivés utilisés.

Dérivés de taux

Dans le cadre de la stratégie du Fonds et afin de gérer la sensibilité taux du portefeuille, le gérant réalisera des opérations d'exposition ou de couverture du risque de taux lié aux obligations détenues en portefeuille.

Les instruments dérivés utilisés à cet effet sont notamment les dérivés de taux tels que swaps de taux, futures et options.

Dérivés de crédit

Le gérant recourra à des contrats financiers dans le but d'exposer/sensibiliser le Fonds au risque de crédit par la vente de protection ou, au contraire, pour couvrir les expositions de crédit du portefeuille par l'achat de protection.

L'utilisation par le gérant de dérivés de crédit permettra notamment de gérer l'exposition crédit globale du portefeuille, la prise ou la couverture de risques de crédit individuel ou d'un panier d'émetteurs et la réalisation des stratégies de valeur relative (à savoir couvrir et/ou exposer le portefeuille du risque d'écart de rémunération sur un ou plusieurs émetteurs).

Les instruments dérivés utilisés à cet effet sont notamment les CDS, les indices de CDS, les options sur indice et CDS. Pour les titres hybrides financiers et CoCos, le recours à des dérivés de crédit ne pourra se faire que dans une optique de couverture.

Il est rappelé que les CDS High Yield, dits à haut rendement, revêtent un caractère spéculatif et peuvent présenter un risque élevé.

Le fonds peut intervenir sur les instruments dérivés suivants :

Nature des marchés d'intervention

- marchés réglementés à terme français et étrangers
- marchés organisés
- marchés de gré à gré

Risques sur lesquels le Fonds désire intervenir

- taux*
- indices*
- devises*
- crédit*
- change*

Natures des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion

- couverture*
- exposition*
- arbitrage*

Natures des instruments utilisés

- Swaps de taux d'intérêts et devises*
- contrats à terme ferme (futures / forwards)*
- options*
- change à terme*
- crédit Default Swaps (« CDS »)*
- indices de CDS*
- options sur indices CDS*

Le Fonds n'aura pas recours à l'utilisation des « Total Return Swap » (TRS).

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion

- couverture du portefeuille contre les risques*
- reconstitution de l'exposition synthétique aux différents risques*
- exposition au risque de change dans la limite de 30% de l'actif net du Fonds*
- arbitrage*

Le risque global du fonds sur les instruments dérivés est calculé selon la méthode du calcul en VaR absolue, telle qu'exprimée à la section « Risque Global » ci-après.

➤ ***Les instruments intégrant des dérivés (jusqu'à 100% de l'actif net)***

Le Fonds pourra utiliser des titres (dont des obligations convertibles et titres assimilés) intégrant des dérivés, tels que mentionnés au paragraphe « 2. Les actifs », dans la limite de 100% de l'actif net.

La stratégie d'utilisation des titres intégrant les dérivés est la même que celle décrite pour l'utilisation des instruments dérivés.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30% de son actif net en obligations hybrides financières et/ou en obligations CoCos.

➤ ***Les dépôts***

Le Fonds peut faire des dépôts afin d'optimiser la gestion de sa trésorerie dans la limite de 20% de l'actif net.

➤ ***Les emprunts d'espèces***

Le Fonds n'a pas vocation à être emprunteur d'espèces mais peut se trouver en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats,...) dans la limite de 10% de l'actif net.

➤ ***Les acquisitions et cessions temporaires de titres***

Le Fonds n'a pas vocation à recourir à ce type d'opérations.

➤ **Les garanties financières**

Le fonds peut recevoir ou donner des garanties financières (« Collatéral) afin de mitiger le risque lié à ses opérations sur dérivés négociés de gré à gré, dans les conditions prévues par la réglementation applicable.

Le Collatéral peut prendre la forme d'espèces ou titres émis par des émetteurs de haute qualité, liquides, peu volatiles et diversifiées, qui ne sont pas la contrepartie de l'opération sur dérivés ou une entité de son groupe.

Lorsque les opérations négociées de gré à gré sur dérivés font l'objet d'une compensation, l'ensemble du Collatéral est déposé auprès d'une Contrepartie Centrale (« CCP »).

Dans les autres cas, le Collatéral reçu est généralement déposé auprès du dépositaire et le Collatéral donné est déposé auprès de la contrepartie. Dans certains cas, les parties peuvent désigner un établissement de crédit tiers unique pour recevoir et gérer l'ensemble des flux de Collatéral.

Le Collatéral reçu en espèces peut être réinvesti dans les conditions prévues par la réglementation applicables.

Le cas échéant, le Collatéral reçu sous forme de titres (et son niveau) devra respecter la politique de décote de la Société de gestion. Les conditions de décote tiennent notamment compte la qualité de crédit ou la volatilité des prix et les résultats des simulations de crise réalisées conformément à la réglementation applicable.

CHANGEMENTS INTERVENUS

15 décembre 2023

- Introduction de gates

2 septembre 2024 :

- Changement de dénomination du fonds : UFF Global Obligations au lieu de UFF Global Obligations A.

2 septembre 2024

- Création de la part N code ISIN : FR001400OYH5.

CHANGEMENTS ENVISAGÉS

Néant.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Préambule :

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, MYRIA ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion ou des OPCVM et FIA gérés.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2023.

Éléments qualitatifs :

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégalement par le Conseil de Surveillance de MYRIA ASSET MANAGEMENT et présentée au comité des nominations et rémunérations de l'UFF.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères qualitatifs tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances

individuels, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité...).

S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2023, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Conseil de Surveillance procède annuellement à une revue indépendante de la politique de rémunération et veille à son respect par la Société de Gestion et à sa conformité à la réglementation.

Éléments quantitatifs :

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous.

Effectif total sur l'année 2023 : 13, dont 7 preneurs de risque.

Rémunération brute totale + montant brut primes versées au titre de l'année 2023 : 1 097 milliers d'euros, le tout ventilé de la façon suivante :

1. en fonction des catégories de personnel :

- 685 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
- 411 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,

2. en fonction de la nature de la rémunération : (Toutes typologies de collaborateurs confondues)

- 885 milliers d'euros de rémunérations fixes,
- 211 milliers d'euros de rémunérations variables

FRAIS

Le fonds étant nourricier du FCP « GLOBAL OBLIGATIONS M », les actifs ont été investis en permanence à 90% minimum en parts de ce fonds et à titre accessoire, en liquidités. Pour mémoire et conformément à ce qui est indiqué dans le prospectus complet, le fait d'investir dans un fonds maître fait supporter indirectement au fonds nourricier les frais de ce dernier.

Pour rappel, les tableaux des frais du fonds nourricier et de son maître sont les suivants :

Frais du fonds nourricier

| Frais facturés à l'OPCVM | Assiette | Taux barème |
|--|--|---|
| Frais de gestion financière et Frais de fonctionnement et autres services * | Actif net | Part A : 1,00 % TTC maximum Part N : 1,00% TTC maximum |
| Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) | Actif net | (1) |
| Prestataires percevant des commissions de mouvement 100% Dépositaire (pour le traitement des ordres) | Prélèvement sur chaque transaction OPC | De 10 à 25 euros HT |
| Commissions de surperformance | Actif net | Néant |

(1) Le détail des frais de l'OPCVM maître, est présenté ci-dessous.

*Conformément à la Position-recommandation AMF DOC-2011-05, sont inclus dans les « frais de fonctionnement et autres services », les frais suivants :

- Les frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Les frais d'information clients et distributeurs
- Les frais des données
- Les frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Les frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs

Frais du fonds maître

| <i>Frais facturés à l'OPCVM</i> | <i>Assiette</i> | <i>Taux barème(1)</i> |
|---|--|---|
| <i>Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion</i> | <i>Actif net (2)</i> | <i>0,50% TTC maximum</i> |
| <i>Commissions de mouvement (3)</i> | <i>Commission fixe par opération (Perçue par le dépositaire)</i> | <i>De 0 à 200 euros TTC maximum</i> |
| <i>Commissions de surperformance (4)</i> | <i>Actif net</i> | <i>20% TTC maximum appliqués sur la performance au-delà de ESTER + 2,085 % après frais de gestion fixes</i> |

(1) Les barèmes affichés s'entendent au taux de TVA en vigueur. Pour votre information, à la date de publication du présent prospectus, le taux de TVA est de 20%. Toute révision de la TVA sera imputée automatiquement au barème de prélèvement du Fonds.

(2) Le gestionnaire investira dans des parts/actions d'OPCVM et/ou FIA Groupe ne supportant pas de frais de gestion financière. A défaut, les actifs investis dans des OPCVM et/ou FIA Groupe seront déduits de l'assiette des frais de gestion financière prélevés par la société de gestion.

(3) Les frais de gestion financière et frais externes comprennent notamment des frais de 0,11% TTC maximum versés à l'agent de placement

(4) Les commissions de mouvement sont de 200 euros TTC maximum pour le dépositaire. Pour l'exercice de sa mission, le dépositaire agissant en sa qualité de conservateur du Fonds pratique une tarification fixe ou forfaitaire par opération selon la nature des titres, des marchés et des instruments financiers traités.

Toute facturation supplémentaire payée à un intermédiaire est répercutée en totalité au Fonds et est comptabilisée en frais de transaction en sus des commissions prélevées par le dépositaire.

(5) Modalités de calcul de la commission de sur performance :

A compter du 1er octobre 2021, le calcul de la commission de surperformance sera établi de la manière suivante :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance supérieure à celle de son indicateur de référence sur la période d'observation.

Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable à la Société de Gestion.

Pour information, le taux de frais courants prélevés par le fonds nourricier au titre de l'exercice clos au 30/09/2024 est de

- 1,31% pour la part A
- 1,12% pour la part N

qui se décompose comme suit :

pour la part A

- 0,80% de frais de gestion propres au nourricier
- 0,51% de coûts induits liés à l'investissement dans le fonds Maître

pour la part N

- 0,61% de frais de gestion propres au nourricier
- 0,51% de coûts induits liés à l'investissement dans le fonds Maître

Autres informations du fonds maître

« UFF GLOBAL OBLIGATIONS »

EXERCICE DU DROIT DE VOTE

La société de gestion de portefeuille agit en toutes circonstances dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts et peut seule exercer les droits de vote attachés aux titres compris dans le fonds.

LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a mis en place une « Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution » des intermédiaires et contreparties, tenue à disposition des investisseurs sur le site internet de la société de gestion www.myria-am.com.

L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et suivants du Règlement Général de l'AMF. Le niveau maximal d'exposition de l'OPCVM aux marchés pourra être porté jusqu'à 200% de son actif net.

CRITÈRES ESG

Compte tenu de la nature des stratégies d'investissements mises en œuvre par la société de gestion, à savoir la sélection de gérant dans le cadre de la multi gestion, le choix des sous-jacents utilisés n'est pas dicté ni contraint par la prise en compte de critères ESG.

POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Le FCP a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivant : capitalisation.

RÈGLES D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM respectera les règles d'investissement et les ratios réglementaires définis par la Code Monétaire et Financier (art. R. 214-9 et suivants) et par le règlement Général de l'AMF applicables aux OPC.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS – REGLEMENT SFTR – EN DEVISE DE COMPTABILITE DE L'OPC (EUR).

Au cours de l'exercice l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

Rapport d'activité de l'OPCVM maître

« UFF GLOBAL OBLIGATIONS »

LE RAPPORT DE GESTION DE UBP Asset Management France **OCTOBRE 2023 - SEPTEMBRE 2024**

Entre le 1er octobre 2023 et le 30 septembre 2024, les marchés financiers ont connu une volatilité importante. Les perspectives d'inflation, de croissance et les politiques monétaires des banques centrales expliquent cette volatilité.

Face à une inflation cœur en baisse dans la zone euro – de 5.1% en septembre 2023 à 2.9% en septembre 2024 – la BCE a réduit pour la première fois, dans ce cycle, son taux de référence en le passant de 4% à 3.5%. A l'heure d'écrire ces lignes, le marché anticipe -50 pb de baisse de taux d'ici la fin de l'année et -170 pb pour les 12 prochains mois.

Les taux 5 ans allemands ont été particulièrement volatiles. Ils se sont réduits de 2.8% à 2.0% sur le dernier trimestre 2023, pour ensuite remonter à 2.7% en mai 2024 et finalement s'établir à environ 2.0% à la fin septembre 2024.

Dans ce contexte, les marchés du crédit affichent de bonnes performances. Les marges du crédit investment grade européen se sont resserrées de 34 pb sur les 12 mois. Ils sous performent légèrement les marges de crédit aux Etats-Unis qui se resserrent de 36 pb.

Les actifs crédit à beta élevé ont connu la même tendance : -130 bp pour les dettes bancaires Additional Tier 1 et -103 pb pour les dettes high yield européennes.

Sur l'année, le portefeuille a conservé une vue positive sur le crédit et en particulier aux segments high beta comme les obligations de type BB, les dettes AT1 ou le high yield. A contrario, le portefeuille a conservé une exposition plus prudente sur les taux.

Performances

Sur l'exercice arrêté au 30 septembre 2024, le fonds a réalisé une performance sur 12 mois de

- 7,22% sur la part A
- 0,17% sur la part N

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Rapport certifié du commissaire aux comptes



UFF GLOBAL OBLIGATIONS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 septembre 2024**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 septembre 2024**

UFF GLOBAL OBLIGATIONS
OPCVM CONSTITUEE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
NOURRICIER
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
MYRIA ASSET MANAGEMENT
32, avenue d'Iéna
75116 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement nourricier UFF GLOBAL OBLIGATIONS relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement nourricier à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/09/2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



UFF GLOBAL OBLIGATIONS

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

| Bilan Actif au 30/09/2024 en EUR | 30/09/2024 |
|---|----------------------|
| Immobilisations corporelles nettes | 0,00 |
| Titres financiers | |
| Actions et valeurs assimilées (A) | 0,00 |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 |
| Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 |
| Obligations convertibles en actions (B) | 0,00 |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 |
| Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées (C) | 0,00 |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 |
| Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 |
| Titres de créances (D) | 0,00 |
| Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 |
| Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 |
| Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E) | 45 483 568,59 |
| OPCVM | 45 483 568,59 |
| FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne | 0,00 |
| Autres OPC et fonds d'investissements | 0,00 |
| Dépôts (F) | 0,00 |
| Instruments financiers à terme (G) | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres (H) | 0,00 |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension | 0,00 |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie | 0,00 |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés | 0,00 |
| Titres financiers empruntés | 0,00 |
| Titres financiers donnés en pension | 0,00 |
| Autres opérations temporaires | 0,00 |
| Prêts (I) (*) | 0,00 |
| Autres actifs éligibles (J) | 0,00 |
| Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J) | 45 483 568,59 |
| Créances et comptes d'ajustement actifs | 88 200,00 |
| Comptes financiers | 223 131,45 |
| Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II | 311 331,45 |
| Total de l'actif I+II | 45 794 900,04 |

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

| Bilan Passif au 30/09/2024 en EUR | 30/09/2024 |
|--|----------------------|
| Capitaux propres : | |
| Capital | 42 423 892,84 |
| Report à nouveau sur revenu net | 0,00 |
| Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes | 0,00 |
| Résultat net de l'exercice | 3 062 822,44 |
| Capitaux propres I | 45 486 715,28 |
| Passifs de financement II (*) | 0,00 |
| Capitaux propres et passifs de financement (I+II) | 45 486 715,28 |
| Passifs éligibles : | |
| Instruments financiers (A) | 0,00 |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres financiers | 0,00 |
| Instruments financiers à terme (B) | 0,00 |
| Emprunts (C) (*) | 0,00 |
| Autres passifs éligibles (D) | 0,00 |
| Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D) | 0,00 |
| Autres passifs : | |
| Dettes et comptes d'ajustement passifs | 308 184,76 |
| Concours bancaires | 0,00 |
| Sous-total autres passifs IV | 308 184,76 |
| Total Passifs : I+II+III+IV | 45 794 900,04 |

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

| Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR | 30/09/2024 |
|---|--------------------|
| Revenus financiers nets | |
| Produits sur opérations financières : | |
| Produits sur actions | 0,00 |
| Produits sur obligations | 0,00 |
| Produits sur titres de créances | 0,00 |
| Produits sur parts d'OPC | 0,00 |
| Produits sur instruments financiers à terme | 0,00 |
| Produits sur opérations temporaires sur titres | 0,00 |
| Produits sur prêts et créances | 0,00 |
| Produits sur autres actifs et passifs éligibles | 0,00 |
| Autres produits financiers | 1 439,06 |
| Sous-total produits sur opérations financières | 1 439,06 |
| Charges sur opérations financières : | |
| Charges sur opérations financières | 0,00 |
| Charges sur instruments financiers à terme | 0,00 |
| Charges sur opérations temporaires sur titres | 0,00 |
| Charges sur emprunts | 0,00 |
| Charges sur autres actifs et passifs éligibles | 0,00 |
| Charges sur passifs de financement | 0,00 |
| Autres charges financières | -36,00 |
| Sous-total charges sur opérations financières | -36,00 |
| Total revenus financiers nets (A) | 1 403,06 |
| Autres produits : | |
| Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC | 0,00 |
| Versements en garantie de capital ou de performance | 0,00 |
| Autres produits | 0,00 |
| Autres charges : | |
| Frais de gestion de la société de gestion | -309 246,25 |
| Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement | 0,00 |
| Impôts et taxes | 0,00 |
| Autres charges | 0,00 |
| Sous-total autres produits et autres charges (B) | -309 246,25 |
| Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B) | -307 843,19 |
| Régularisation des revenus nets de l'exercice (D) | -48 734,51 |
| Sous-total revenus nets I = (C+D) | -356 577,70 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations : | |
| Plus ou moins-values réalisées | -49 506,96 |
| Frais de transactions externes et frais de cession | -1 716,00 |
| Frais de recherche | 0,00 |
| Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs | 0,00 |
| Indemnités d'assurance perçues | 0,00 |
| Versements en garantie de capital ou de performance reçus | 0,00 |
| Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E) | -51 222,96 |
| Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F) | -15 915,33 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F) | -67 138,29 |

| Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR | 30/09/2024 |
|---|---------------------|
| Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations : | |
| Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles | 2 792 554,14 |
| Écarts de change sur les comptes financiers en devises | 0,00 |
| Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir | 0,00 |
| Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs | 0,00 |
| Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G) | 2 792 554,14 |
| Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H) | 693 984,29 |
| Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H) | 3 486 538,43 |
| Acomptes : | |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J) | 0,00 |
| Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K) | 0,00 |
| Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K) | 0,00 |
| Impôt sur le résultat V (*) | 0,00 |
| Résultat net I + II + III + IV + V | 3 062 822,44 |

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

Le FCP est un OPCVM nourricier investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en parts de l'OPCVM maître « GLOBAL OBLIGATIONS M ». Le reste sera investi en liquidités. L'objectif de gestion de l'OPCVM maître « est de réaliser, sur la période de placement recommandée, une performance annuelle égale ou supérieure à ESTER + 2,085% net de frais ».

Sa performance pourra être inférieure à celle du maître du fait de ces frais de gestion propres.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

| | 30/09/2020 | 30/09/2021 | 30/09/2022 | 29/09/2023 | 30/09/2024 |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Actif net Global en EUR | 49 108 898,06 | 44 414 620,59 | 33 133 798,70 | 33 332 664,89 | 45 486 715,28 |
| Part UFF GLOBAL OBLIGATIONS A en EUR | | | | | |
| Actif net | 49 108 898,06 | 44 414 620,59 | 33 133 798,70 | 33 332 664,89 | 45 486 615,17 |
| Nombre de titres | 520 548,7989 | 470 341,9975 | 388 853,3119 | 382 628,3069 | 486 992,4784 |
| Valeur liquidative unitaire | 94,34 | 94,43 | 85,20 | 87,11 | 93,40 |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes | -0,29 | -0,08 | -0,62 | -0,70 | -0,13 |
| Capitalisation unitaire sur revenu | -0,75 | -0,75 | -0,73 | -0,70 | -0,73 |
| Part UFF GLOBAL OBLIGATIONS N en EUR | | | | | |
| Actif net | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 100,11 |
| Nombre de titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 1,0000 |
| Valeur liquidative unitaire | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 100,11 |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation unitaire sur revenu | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | -0,02 |

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau. Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur

2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0012880169 - Part UFF GLOBAL OBLIGATIONS A : Taux de frais maximum de 1% TTC maximum.

FR001400OYH5 - Part UFF GLOBAL OBLIGATIONS N : Taux de frais maximum de 1% TTC maximum.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPCVM est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

| Part(s) | Affectation des revenus nets | Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées |
|-------------------------------|-------------------------------------|--|
| Part UFF GLOBAL OBLIGATIONS A | Capitalisation | Capitalisation |
| Part UFF GLOBAL OBLIGATIONS N | Capitalisation | Capitalisation |

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

| Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR | 30/09/2024 |
|--|----------------------|
| Capitaux propres début d'exercice | 33 332 664,89 |
| Flux de l'exercice : | |
| Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) | 13 261 408,32 |
| Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC) | -3 540 845,92 |
| Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation | -307 843,19 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation | -51 222,96 |
| Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation | 2 792 554,14 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets | 0,00 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes | 0,00 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes | 0,00 |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets | 0,00 |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes | 0,00 |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes | 0,00 |
| Autres éléments | 0,00 |
| Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net) | 45 486 715,28 |

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

| | En parts | En montant |
|---|--------------|---------------|
| Part UFF GLOBAL OBLIGATIONS A | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 143 243,0492 | 13 261 308,32 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -38 878,8777 | -3 540 845,92 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 104 364,1715 | 9 720 462,40 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 486 992,4784 | |
| Part UFF GLOBAL OBLIGATIONS N | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 1,0000 | 100,00 |
| Parts rachetées durant l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 1,0000 | 100,00 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 1,0000 | |

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

| | En montant |
|---|------------|
| Part UFF GLOBAL OBLIGATIONS A | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Part UFF GLOBAL OBLIGATIONS N | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

| Libellé de la part Code ISIN | Affectation des revenus nets | Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées | Devise de la part | Actif net par part | Nombre de parts | Valeur liquidative |
|---|---------------------------------|---|----------------------|--------------------|--------------------|-----------------------|
| UFF GLOBAL OBLIGATIONS A FR0012880169 | Capitalisation | Capitalisation | EUR | 45 486 615,17 | 486 992,4784 | 93,40 |
| UFF GLOBAL OBLIGATIONS N FR001400OYH5 | Capitalisation | Capitalisation | EUR | 100,11 | 1,0000 | 100,11 |

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

| Montants exprimés en milliers EUR | Exposition +/- | Ventilation des expositions significatives par pays | | | | |
|--|-------------------|---|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | | Pays 1 +/- | Pays 2 +/- | Pays 3 +/- | Pays 4 +/- | Pays 5 +/- |
| Actif | | | | | | |
| Actions et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Passif | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Hors-bilan | | | | | | |
| Futures | 0,00 | NA | NA | NA | NA | NA |
| Options | 0,00 | NA | NA | NA | NA | NA |
| Swaps | 0,00 | NA | NA | NA | NA | NA |
| Autres instruments financiers | 0,00 | NA | NA | NA | NA | NA |
| Total | 0,00 | | | | | |

C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

| Montants exprimés en milliers EUR | Exposition +/- | Décomposition de l'exposition par maturité | | | Décomposition par niveau de deltas | |
|-----------------------------------|-------------------|--|-------------|-------------|------------------------------------|-------------|
| | | <= 1 an | 1<X<=5 ans | > 5 ans | <= 0,6 | 0,6<X<=1 |
| Total | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

| Montants exprimés en milliers EUR | Exposition +/- | Ventilation des expositions par type de taux | | | |
|--|-------------------|--|-----------------------------------|--------------------|---|
| | | Taux fixe +/- | Taux variable ou révisable +/- | Taux indexé +/- | Autre ou sans contrepartie de taux +/- |
| Actif | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 223,13 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 223,13 |
| Passif | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Emprunts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Hors-bilan | | | | | |
| Futures | NA | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Options | NA | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Swaps | NA | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres instruments financiers | NA | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 223,13 |

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

| Montants exprimés en milliers EUR | [0 - 3 mois] (*) | [3 - 6 mois] (*) | [6 - 12 mois] (*) | [1 - 3 ans] (*) | [3 - 5 ans] (*) | [5 - 10 ans] (*) | >10 ans (*) |
|--|---------------------|---------------------|----------------------|--------------------|--------------------|---------------------|----------------|
| | +/- | +/- | +/- | +/- | +/- | +/- | +/- |
| Actif | | | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 223,13 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Passif | | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Emprunts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Hors-bilan | | | | | | | |
| Futures | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Options | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Swaps | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres instruments | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | 223,13 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

| Montants exprimés en milliers EUR | Devise 1 | Devise 2 | Devise 3 | Devise 4 | Devise N |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | +/- | +/- | +/- | +/- | +/- |
| Actif | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Actions et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Passif | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Emprunts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dettes | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Hors-bilan | | | | | |
| Devises à recevoir | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Devises à livrer | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Futures options swaps | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit(*)

| Montants exprimés en milliers EUR | Invest. Grade | Non Invest. Grade | Non notés |
|--|---------------|-------------------|-------------|
| | +/- | +/- | +/- |
| Actif | | | |
| Obligations convertibles en actions | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Passif | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Hors-bilan | | | |
| Dérivés de crédits | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Solde net | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

| Contreparties (montants exprimés en milliers EUR) | Valeur actuelle constitutive d'une créance | Valeur actuelle constitutive d'une dette |
|---|--|--|
| Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces | | |

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

| Code ISIN | Dénomination de l'OPC | Société de gestion | Orientation des placements / style de gestion | Pays de domiciliation de l'OPC | Devise de la part d'OPC | Montant de l'exposition |
|--------------|-----------------------|--|---|--------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| FR0012817583 | GLOBAL OBLIGATIONS M | Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) | Obligations et autres titres de créance Internat. | France | EUR | 45 483 568,59 |
| Total | | | | | | 45 483 568,59 |

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

| | Nature de débit/crédit | 30/09/2024 |
|---|----------------------------|--------------------|
| Créances | | |
| | Souscriptions à recevoir | 88 200,00 |
| Total des créances | | 88 200,00 |
| Dettes | | |
| | Achats à règlement différé | 235 708,06 |
| | Rachats à payer | 42 296,61 |
| | Frais de gestion fixe | 30 180,09 |
| Total des dettes | | 308 184,76 |
| Total des créances et des dettes | | -219 984,76 |

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

| | 30/09/2024 |
|---------------------------------------|------------|
| Part UFF GLOBAL OBLIGATIONS A | |
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 309 246,23 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,80 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 0,00 |
| Part UFF GLOBAL OBLIGATIONS N | |
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 0,02 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,61 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 0,00 |

D3. Engagements reçus et donnés

| Autres engagements (par nature de produit) | 30/09/2024 |
|---|-------------|
| Garanties reçues | 0,00 |
| - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan | 0,00 |
| Garanties données | 0,00 |
| - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | 0,00 |
| Engagements de financement reçus mais non encore tirés | 0,00 |
| Engagements de financement donnés mais non encore tirés | 0,00 |
| Autres engagements hors bilan | 0,00 |
| Total | 0,00 |

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

| | 30/09/2024 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée | 0,00 |
| Titres empruntés | 0,00 |

D4b.Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

| | Code ISIN | Libellé | 30/09/2024 |
|-----------------------------------|------------------|----------------|-------------------|
| Actions | | | 0,00 |
| Obligations | | | 0,00 |
| TCN | | | 0,00 |
| OPC | | | 0,00 |
| Instruments financiers à terme | | | 0,00 |
| Total des titres du groupe | | | 0,00 |

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 30/09/2024 |
|--|--------------------|
| Revenus nets | -356 577,70 |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice | 0,00 |
| Revenus de l'exercice à affecter | -356 577,70 |
| Report à nouveau | 0,00 |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | -356 577,70 |

Part UFF GLOBAL OBLIGATIONS A

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 30/09/2024 |
|--|--------------------|
| Revenus nets | -356 577,68 |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*) | 0,00 |
| Revenus de l'exercice à affecter (**) | -356 577,68 |
| Report à nouveau | 0,00 |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | -356 577,68 |
| Affectation : | |
| Distribution | 0,00 |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | 0,00 |
| Capitalisation | -356 577,68 |
| Total | -356 577,68 |
| * Information relative aux acomptes versés | |
| Montant unitaire | 0,00 |
| Crédits d'impôt totaux | 0,00 |
| Crédits d'impôt unitaires | 0,00 |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | |
| Nombre de parts | 0,00 |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | 0,00 |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu | 0,00 |

Part UFF GLOBAL OBLIGATIONS N

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 30/09/2024 |
|--|-------------------|
| Revenus nets | -0,02 |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*) | 0,00 |
| Revenus de l'exercice à affecter (**) | -0,02 |
| Report à nouveau | 0,00 |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | -0,02 |
| Affectation : | |
| Distribution | 0,00 |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | 0,00 |
| Capitalisation | -0,02 |
| Total | -0,02 |
| * Information relative aux acomptes versés | |
| Montant unitaire | 0,00 |
| Crédits d'impôt totaux | 0,00 |
| Crédits d'impôt unitaires | 0,00 |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | |
| Nombre de parts | 0,00 |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | 0,00 |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu | 0,00 |

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 30/09/2024 |
|---|-------------------|
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice | -67 138,29 |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice | 0,00 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter | -67 138,29 |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | 0,00 |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | -67 138,29 |

Part UFF GLOBAL OBLIGATIONS A

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 30/09/2024 |
|---|-------------------|
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice | -67 138,29 |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*) | 0,00 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter | -67 138,29 |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | 0,00 |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | -67 138,29 |
| Affectation : | |
| Distribution | 0,00 |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes | 0,00 |
| Capitalisation | -67 138,29 |
| Total | -67 138,29 |
| * Information relative aux acomptes versés | |
| Acomptes unitaires versés | 0,00 |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | |
| Nombre de parts | 0,00 |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | 0,00 |

Part UFF GLOBAL OBLIGATIONS N

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 30/09/2024 |
|---|-------------|
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice | 0,00 |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*) | 0,00 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter | 0,00 |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | 0,00 |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | 0,00 |
| Affectation : | |
| Distribution | 0,00 |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes | 0,00 |
| Capitalisation | 0,00 |
| Total | 0,00 |
| * Information relative aux acomptes versés | |
| Acomptes unitaires versés | 0,00 |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | |
| Nombre de parts | 0,00 |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | 0,00 |

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*) | Devise | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|----------------------|--------------|
| TITRES D'OPC | | | 45 483 568,59 | 99,99 |
| OPCVM | | | 45 483 568,59 | 99,99 |
| Gestion collective | | | 45 483 568,59 | 99,99 |
| GLOBAL OBLIGATIONS M | EUR | 45 911 | 45 483 568,59 | 99,99 |
| Total | | | 45 483 568,59 | 99,99 |

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

| Type d'opération | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) | | | |
|------------------|------------------------------------|-------------|-----------------------------|-------------|----------------------|-------------|
| | Actif | Passif | Devises à recevoir (+) | | Devises à livrer (-) | |
| | | | Devise | Montant (*) | Devise | Montant (*) |
| Total | 0,00 | 0,00 | | 0,00 | | 0,00 |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| Sous-total 1. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| Sous-total 1. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| Sous-total 1. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|-------------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| Sous-total 1. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|-------------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| Sous-total 1. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

| | Valeur actuelle présentée au bilan |
|--|------------------------------------|
| Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT) | 45 483 568,59 |
| Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) : | |
| Total opérations à terme de devises | 0,00 |
| Total instruments financiers à terme - actions | 0,00 |
| Total instruments financiers à terme - taux | 0,00 |
| Total instruments financiers à terme - change | 0,00 |
| Total instruments financiers à terme - crédit | 0,00 |
| Total instruments financiers à terme - autres expositions | 0,00 |
| Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises | 0,00 |
| Autres actifs (+) | 311 331,45 |
| Autres passifs (-) | -308 184,76 |
| Passifs de financement (-) | 0,00 |
| Total = actif net | 45 486 715,28 |

| Libellé de la part | Devise de la part | Nombre de parts | Valeur liquidative |
|-------------------------------|-------------------|-----------------|--------------------|
| Part UFF GLOBAL OBLIGATIONS A | EUR | 486 992,4784 | 93,40 |
| Part UFF GLOBAL OBLIGATIONS N | EUR | 1,0000 | 100,11 |

UFF GLOBAL OBLIGATIONS A

COMPTES ANNUELS

29/09/2023

BILAN ACTIF AU 29/09/2023 EN EUR

| | 29/09/2023 | 30/09/2022 |
|---|----------------------|----------------------|
| INSTRUMENTS FINANCIERS | 33 331 474,57 | 33 126 673,19 |
| OPC MAÎTRE | 33 331 474,57 | 33 126 673,19 |
| Instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 |
| CRÉANCES | 14 599,84 | 0,00 |
| Opérations de change à terme de devises | 0,00 | 0,00 |
| Autres | 14 599,84 | 0,00 |
| COMPTES FINANCIERS | 7 988,28 | 29 581,26 |
| Liquidités | 7 988,28 | 29 581,26 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 33 354 062,69 | 33 156 254,45 |

BILAN PASSIF AU 29/09/2023 EN EUR

| | 29/09/2023 | 30/09/2022 |
|---|----------------------|----------------------|
| CAPITAUX PROPRES | | |
| Capital | 33 870 091,10 | 33 661 080,93 |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau (a) | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b) | -269 232,84 | -242 185,42 |
| Résultat de l'exercice (a,b) | -268 193,37 | -285 096,81 |
| TOTAL DES CAPITAUX PROPRES * | 33 332 664,89 | 33 133 798,70 |
| <i>* Montant représentatif de l'actif net</i> | | |
| INSTRUMENTS FINANCIERS | 0,00 | 0,00 |
| Instrument financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 |
| DETTES | 21 397,80 | 22 455,75 |
| Opérations de change à terme de devises | 0,00 | 0,00 |
| Autres | 21 397,80 | 22 455,75 |
| COMPTES FINANCIERS | 0,00 | 0,00 |
| Concours bancaires courants | 0,00 | 0,00 |
| Emprunts | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL DU PASSIF | 33 354 062,69 | 33 156 254,45 |

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 EN EUR

| | 29/09/2023 | 30/09/2022 |
|---|------------|------------|
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE | 0,00 | 0,00 |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | 0,00 | 0,00 |
| Engagement sur marché de gré à gré | 0,00 | 0,00 |
| Autres engagements | 0,00 | 0,00 |
| AUTRES OPÉRATIONS | 0,00 | 0,00 |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | 0,00 | 0,00 |
| Engagement sur marché de gré à gré | 0,00 | 0,00 |
| Autres engagements | 0,00 | 0,00 |

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/09/2023 EN EUR

| | 29/09/2023 | 30/09/2022 |
|---|--------------------|--------------------|
| Produits sur opérations financières | | |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers | 715,44 | 0,00 |
| Produits sur actions et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur titres de créances | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Autres produits financiers | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL (1) | 715,44 | 0,00 |
| Charges sur opérations financières | | |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres | 0,00 | 0,00 |
| Charges sur instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Charges sur dettes financières | 5,65 | 316,90 |
| Autres charges financières | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL (2) | 5,65 | 316,90 |
| RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2) | 709,79 | -316,90 |
| Autres produits (3) | 0,00 | 0,00 |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (4) | 267 344,63 | 313 425,93 |
| RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4) | -266 634,84 | -313 742,83 |
| Régularisation des revenus de l'exercice (5) | -1 558,53 | 28 646,02 |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6) | 0,00 | 0,00 |
| RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6) | -268 193,37 | -285 096,81 |

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0012880169 - Part UFF GLOBAL OBLIGATIONS A : Taux de frais maximum de 1% TTC

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

| Part(s) | Affectation du résultat net | Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées |
|--------------------------------|------------------------------------|--|
| Parts UFF GLOBAL OBLIGATIONS A | Capitalisation | Capitalisation |

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 EN EUR

| | 29/09/2023 | 30/09/2022 |
|---|----------------------|----------------------|
| ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE | 33 133 798,70 | 44 414 620,59 |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) | 4 235 536,38 | 2 183 651,67 |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) | -4 766 650,39 | -9 657 573,23 |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | 0,00 | 0,00 |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | -266 268,19 | -255 101,91 |
| Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Frais de transactions | -1 620,00 | -1 368,00 |
| Différences de change | 0,00 | 0,00 |
| Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers | 1 264 503,23 | -3 236 687,59 |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i> | <i>-2 208 995,91</i> | <i>-3 473 499,14</i> |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i> | <i>3 473 499,14</i> | <i>236 811,55</i> |
| Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i> | <i>0,00</i> | <i>0,00</i> |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i> | <i>0,00</i> | <i>0,00</i> |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes | 0,00 | 0,00 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat | 0,00 | 0,00 |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation | -266 634,84 | -313 742,83 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes | 0,00 | 0,00 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat | 0,00 | 0,00 |
| Autres éléments | 0,00 | 0,00 |
| ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE | 33 332 664,89 | 33 133 798,70 |

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

| | Montant | % |
|--------------------------------|---------|------|
| HORS-BILAN | | |
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE | | |
| TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE | 0,00 | 0,00 |
| AUTRES OPÉRATIONS | | |
| TOTAL AUTRES OPÉRATIONS | 0,00 | 0,00 |

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

| | Taux fixe | % | Taux variable | % | Taux révisable | % | Autres | % |
|--------------------------|-----------|------|---------------|------|----------------|------|--------|------|
| HORS-BILAN | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

| | < 3 mois | % |]3 mois - 1 an] | % |]1 - 3 ans] | % |]3 - 5 ans] | % | > 5 ans | % |
|--------------------------|----------|------|-----------------|------|-------------|------|-------------|------|---------|------|
| HORS-BILAN | | | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

| | Devise 1 | | Devise 2 | | Devise 3 | | Devise N Autre(s) | |
|--------------------------|----------|------|----------|------|----------|------|----------------------|------|
| | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % |
| ACTIF | | | | | | | | |
| OPC Maître | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| PASSIF | | | | | | | | |
| Dettes | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| HORS-BILAN | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

| | Nature de débit/crédit | 29/09/2023 |
|---------------------------------|----------------------------|------------------|
| CRÉANCES | | |
| | Ventes à règlement différé | 14 599,84 |
| TOTAL DES CRÉANCES | | 14 599,84 |
| DETTES | | |
| | Frais de gestion fixe | 21 397,80 |
| TOTAL DES DETTES | | 21 397,80 |
| TOTAL DETTES ET CRÉANCES | | -6 797,96 |

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

| | En parts | En montant |
|---|--------------|---------------|
| Parts souscrites durant l'exercice | 47 985,8957 | 4 235 536,38 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -54 210,9007 | -4 766 650,39 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -6 225,0050 | -531 114,01 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 382 628,3069 | |

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

| | En montant |
|---|------------|
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |

3.7. FRAIS DE GESTION

| | 29/09/2023 |
|---------------------------------------|------------|
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 267 344,63 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,80 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 0,00 |

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

| | 29/09/2023 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée | 0,00 |
| Titres empruntés | 0,00 |

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

| | 29/09/2023 |
|--|------------|
| Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | 0,00 |
| Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan | 0,00 |

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

| | Code ISIN | Libellé | 29/09/2023 |
|-----------------------------------|-----------|---------|-------------|
| Actions | | | 0,00 |
| Obligations | | | 0,00 |
| TCN | | | 0,00 |
| OPC | | | 0,00 |
| Instruments financiers à terme | | | 0,00 |
| Total des titres du groupe | | | 0,00 |

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

| | 29/09/2023 | 30/09/2022 |
|--|--------------------|--------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Report à nouveau | 0,00 | 0,00 |
| Résultat | -268 193,37 | -285 096,81 |
| Acomptes versés sur résultat de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Total | -268 193,37 | -285 096,81 |

| | 29/09/2023 | 30/09/2022 |
|--------------------------------|--------------------|--------------------|
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | -268 193,37 | -285 096,81 |
| Total | -268 193,37 | -285 096,81 |

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

| | 29/09/2023 | 30/09/2022 |
|---|--------------------|--------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice | -269 232,84 | -242 185,42 |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Total | -269 232,84 | -242 185,42 |

| | 29/09/2023 | 30/09/2022 |
|---|--------------------|--------------------|
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | -269 232,84 | -242 185,42 |
| Total | -269 232,84 | -242 185,42 |

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| | 30/09/2019 | 30/09/2020 | 30/09/2021 | 30/09/2022 | 29/09/2023 |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Actif net en EUR | 53 456 805,68 | 49 108 898,06 | 44 414 620,59 | 33 133 798,70 | 33 332 664,89 |
| Nombre de titres | 565 781,1933 | 520 548,7989 | 470 341,9975 | 388 853,3119 | 382 628,3069 |
| Valeur liquidative unitaire | 94,48 | 94,34 | 94,43 | 85,20 | 87,11 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | -0,34 | -0,29 | -0,08 | -0,62 | -0,70 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | -0,75 | -0,75 | -0,75 | -0,73 | -0,70 |

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|----------------------|---------------|
| Organismes de placement collectif | | | | |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | | | | |
| FRANCE | | | | |
| GLOBAL OBLIGATIONS M | EUR | 36 364,2533 | 33 331 474,57 | 100,00 |
| TOTAL FRANCE | | | 33 331 474,57 | 100,00 |
| TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | | | 33 331 474,57 | 100,00 |
| TOTAL Organismes de placement collectif | | | 33 331 474,57 | 100,00 |
| Créances | | | 14 599,84 | 0,04 |
| Dettes | | | -21 397,80 | -0,06 |
| Comptes financiers | | | 7 988,28 | 0,02 |
| Actif net | | | 33 332 664,89 | 100,00 |

| | | | |
|---------------------------------------|------------|---------------------|--------------|
| Parts UFF GLOBAL OBLIGATIONS A | EUR | 382 628,3069 | 87,11 |
|---------------------------------------|------------|---------------------|--------------|